



Etablissement
Public Territorial

Séance ordinaire du conseil territorial du 15 décembre 2020
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DÉLIBÉRATION n°2020-12-15_2158
Bilan d'activité 2019
Maison de Justice et du Droit Val de Bièvre

L'an deux mille vingt, le 15 décembre à 19h15 les membres du Conseil de l'EPT Grand-Orly Seine Bièvre se sont réunis en Mairie de Vitry-sur-Seine, en séance ouverte par son président, Monsieur Leprêtre, sur convocation individuelle en date du 9 décembre 2020. Conformément à l'article 6 de la loi n°2020-1379 du 14 novembre 2020 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire, la séance se déroule sans public, le caractère public de la séance étant respecté par sa retransmission en direct sur le site internet de l'EPT. Le quorum est ramené à un tiers des membres, chaque élu pouvant détenir deux pouvoirs.

Ville	Nom	Présent	A donné pouvoir à	Votes
Villejuif	Mme ABDOURAHAMANE Rakia	Représentée	G. Lafon	P
Vitry-sur-Seine	M. AFFLATET Alain	Présent		P
Gentilly	M. AGGOUNE Fatah	Présent		P
Villeneuve-Saint-Georges	Mme AMKIMEL Saloua	Représentée	P. Gaudin	P
Le Kremlin-Bicêtre	Mme AZZOUG Anissa	Représentée	S. Mouhali	P
Vitry-sur-Seine	M. BELL-LLOCH Pierre	Présent		P
Orly	Mme BEN CHEIKH Imène	Présente		P
Vitry-sur-Seine	M. BENBETKA Abdallah	Représenté	R. Kabbouri	P
Juvisy-sur-Orge	M. BENETEAU Sébastien	Représenté ⁽¹⁾	L. Bensarsa Reda	P
Vitry-sur-Seine	M. BEN-MOHAMED Khaled	Représenté	R. Kabbouri	P
Juvisy-sur-Orge	Mme BENSARSA REDA Lamia	Présente ⁽¹⁾		P
Viry-Chatillon	M. BERENGER Jérôme	Représenté	B. Marcillaud	P
Savigny-sur-Orge	Mme BERNET Lydia	Représentée	F. Sow	P
Thiais	M. BEUCHER Daniel	Représenté	P. Segura	P
Chevilly-Larue	Mme BOIVIN Régine	Représentée	S. Daumin	P
Le Kremlin-Bicêtre	M. BOUFRAINE Kamel	Représenté	JL. Laurent	P
Cachan	Mme BOUGLET Maëlle	Représentée	F. Bourdon	P
Vitry-sur-Seine	M. BOURDON Frédéric	Présent		P
Ivry-sur-Seine	M. BOUYSSOU Philippe	Présent		P
Savigny-sur-Orge	M. BRIEY Ludovic	Représenté	JM. Defremont	P
Villeneuve-Saint-Georges	Mme CABILLIC Kati	-	-	.
Fresnes	Mme CHAVANON Marie	Présente		P
Athis-Mons	M. CONAN Gautier	Représenté	F. Sow	P
Chevilly-Larue	Mme DAUMIN Stéphanie	Présente		P
Cachan	Mme DE COMARMOND Hélène	Présente		P
L'Haÿ-les-Roses	M. DECROUY Clément	-	-	.
Savigny-sur-Orge	M. DEFREMONT Jean-Marc	Présent		P
Arcueil	Mme DELAHAIE Carine	Présente		P
Thiais	M. DELL'AGNOLA Richard	-	-	.
Villeneuve-Saint-Georges	M. DELORT Daniel	Représenté	P. Gaudin	P
Vitry-sur-Seine	Mme DEXAVARY Laurence	Représentée	F. Bourdon	P
Ivry-sur-Seine	Mme DORRA Maryse	Représentée	C. Pecqueux	P
Morangis	M. DUFOUR Jean-Marc	Représenté	B. Vermillet	P
Savigny-sur-Orge	Mme DUPART Agnès	Représentée	JM. Defremont	P
Vitry-sur-Seine	Mme EBODE ONDOBO Bernadette	-	-	.
Villejuif	M. GARZON Pierre	Présent		P
Villeneuve-Saint-Georges	M. GAUDIN Philippe	Présent		P
Choisy-le-Roi	Mme GAULIER Danièle	Représentée	T. Panetta	P
Arcueil	Mme GILGER-TRIGON Anne-Marie	Représentée	C. Janodet	P
Villeneuve-le-Roi	M. GONZALES Didier	Présent		P
Villeneuve-le-Roi	Mme GONZALES Elise	Représentée	D. Gonzales	P
Ablon-sur-Seine	M. GRILLON Eric	Présent		P
Athis-Mons	M. GROUSSEAU Jean-Jacques	Représenté	P. Sac	P
Choisy-le-Roi	M. GUILLAUME Didier	Représenté	S. Daumin	P
Savigny-sur-Orge	M. GUILLAUMOT Bruno	Représenté	P. Sac	P

Choisy-le-Roi	M. ID ELOUALI Ali	Présent		P
Orly	Mme JANODET Christine	Présente		P
L'Haÿ-les-Roses	M. JEANBRUN Vincent	Représenté	F. Sourd	P
Vitry-sur-Seine	Mme KABBOURI Rachida	Présente		P
Villejuif	Mme KACIMI Malika	Représentée	H. De Comarmond	P
Vitry-sur-Seine	M. KENNEDY Jean-Claude	Présent		P
Ivry-sur-Seine	Mme KIROUANE Ouarda	Représentée	P. Tordjman	P
Arcueil	Mme LABROUSSE Sophie	Représentée	M. Chavanon	P
Vitry-sur-Seine	M. LADIRE Luc	Représenté	P. Bell-Lloch	P
Villejuif	M. LAFON Gilles	Présent		P
Paray-Vieille-Poste	Mme LALLIER Nathalie	Représentée	E. Grillon	P
Le Kremlin-Bicêtre	M. LAURENT Jean-Luc	Présent		P
Fresnes	Mme LEFEBVRE Claire	Représentée	A. Id Elouali	P
Vitry-sur-Seine	Mme LEFEBVRE Fabienne	Représentée	P. Bell-Lloch	P
Vitry-sur-Seine	M. LEPRETRE Michel	Présent		P
Orly	M. LERUDE Renaud	Représenté	G. Lafon	P
L'Haÿ-les-Roses	M. LESSELINGUE Pascal	Représenté	F. Sourd	P
Thiais	Mme LEURIN-MARCHEIX Virginie	Représentée	P. Segura	P
Villejuif	Mme LEYDIER Anne-Gaëlle	Représentée	P. Garzon	P
Athis-Mons	Mme LINEK Odile	Représentée	C. Delahaie	P
Villejuif	M. LIPIETZ Alain	Présent		P
Vitry-sur-Seine	Mme LORAND Isabelle	Représentée	JC. Kennedy	P
Villeneuve-le-Roi	M. MAITRE Jean-Louis	Représenté	D. Gonzales	P
Ivry-sur-Seine	M. MARCHAND Romain	Représenté	P. Bouyssou	P
Rungis	M. MARCILLAUD Bruno	Présent		P
Ivry-sur-Seine	M. MOKRANI Mehdi	Représenté	C. Pecqueux	P
Villejuif	Mme MORIN Valérie	Représentée	P. Garzon	P
Vitry-sur-Seine	Mme MORONVALLE Margot	Représentée	S. Moualhi	P
L'Haÿ-les-Roses	M. MOUALHI Sophian	Présent		P
Ivry-sur-Seine	M. MRAIDI Mehrez	Représenté	P. Bouyssou	P
Choisy-le-Roi	Mme OSTERMEYER Sushma	Représentée	T. Panetta	P
Choisy-le-Roi	Mme OZCAN Canan	Représentée	B. Vermillet	P
Choisy-le-Roi	M. PANETTA Tonino	Présent		P
Ivry-sur-Seine	M. PECQUEUX Clément	Présent		P
Ivry-sur-Seine	Mme PIERON Marie	Représentée	F. Aggoune	P
Fresnes	M. PIROLI Yann	Représenté	P. Tordjman	P
Cachan	M. RABUEL Stéphane	Représenté	M. Leprêtre	P
Athis-Mons	M. SAC Patrice	Présent		P
Viry-Chatillon	M. SAUERBACH Laurent	Représenté	B. Marcillaud	P
Ivry-sur-Seine	Mme SEBAIHI Sabrina	Représentée	A. Lipietz	P
Thiais	M. SEGURA Pierre	Présent		P
L'Haÿ-les-Roses	Mme SOURD Françoise	Présent		P
Athis-Mons	Mme SOW Fatoumata	Présent		P
Valenton	Mme SPANO Cécile	Présent		P
Chevilly-Larue	M. TAUPIN Laurent	Représenté	A. Lipietz	P
Choisy-le-Roi	M. THIAM Moustapha	Représenté	C. Spano	P
Gentilly	Mme TORDJMAN Patricia	Présente		P
Viry-Chatillon	Mme TROUBAT Aurélie	Représentée ⁽¹⁾	L. Bensarsa Reda	P
Fresnes	Mme VALA Cécilia	Représentée	M. Chavanon	P
Morangis	Mme VERMILLET Brigitte	Présente		P
Vitry-sur-Seine	Mme VEYRUNES-LEGRAIN Cécile	Représentée	JC. Kennedy	P
Villeneuve-Saint-Georges	M. VIC Jean-Pierre	Représenté	A. Afflatet	P
Cachan	M. VIELHESCAZE Camille	Représenté	H. De Comarmond	P
Viry-Chatillon	M. VILAIN Jean-Marie	Représenté	E. Grillon	P
Valenton	M. YAVUZ Métin	Représenté	C. Spano	P
Le Kremlin-Bicêtre	M. ZINCIROGLU Lionel	Représenté	A. Afflatet	P
Villejuif	M. ZULKE Michel	Présent		P

(1) Jusqu'à la délibération n° 2020-12-15_2157

Secrétaire de Séance : Monsieur Sophian MOUALHI

Nombre de Conseillers en exercice composant le Conseil de territoire			102
N° de délibérations	Présents	Représentés	Votants
2108 à 2157	36	62	98
2158 à 2192	35	60	95

Exposé des motifs

Bilan d'activité 2019 de la Maison de Justice et du Droit Val de Bièvre

Ouverte officiellement le 23 mai 2011, la Maison de Justice et du Droit Val de Bièvre (MJD VDB) située à Villejuif, est un outil de mise en œuvre de la politique communautaire, de promotion et de développement de l'accès au droit sur le territoire de l'Etablissement Public Territorial (EPT 12) du Grand-Orly Seine Bièvre. Cette politique territoriale est également portée par la Maison de Justice et du Droit Portes de l'Essonne située à Athis-Mons.

La MJD est composée de trois agents de l'EPT, une juriste coordinatrice, une juriste (temps partiel 60%), un agent d'accueil et d'une greffière coordinatrice (temps partiel 80%) rattachée au Tribunal Judiciaire de Créteil.

Dans le cadre de ses missions, la MJD prévoit d'assurer une présence judiciaire de proximité qui concourt à la prévention de la délinquance, à l'aide aux victimes, à l'accès au droit et à la résolution à l'amiable des conflits.

La fréquentation globale de la MJD a légèrement baissé en 2019 par rapport à 2018(- 18%), puisqu'elle est passée de 15 028 à 12 230 usagers.

Cela peut s'expliquer par plusieurs facteurs : de nombreux mouvements sociaux qui ont ralenti l'activité de façon générale, des problématiques complexes rencontrées par les usagers nécessitant de leur consacrer plus de temps et enfin un système de comptage des personnes reçues à l'accueil qui a été modifié.

Cependant, une fréquentation qui reste relativement importante et qui peut s'expliquer par les effets du travail de réseau réalisé par le personnel de la MJD depuis son ouverture.

A effectif constant depuis des années, la capacité d'accueil physique et téléphonique semble avoir atteint ses limites. Pour faire face à cette montée en charge, notamment depuis le début de l'année une demande de recrutement d'un poste supplémentaire à l'accueil de la MJD a été proposée au budget primitif 2021 de l'EPT.

De plus, afin de répondre aux besoins des usagers en constante augmentation et notamment en droit de la fonction publique, une demande de développement des permanences a été formulée, en concertation avec le Conseil départemental d'accès au droit du Val de Marne, auprès du Tribunal Judiciaire de Créteil.

A- Profil des demandeurs

L'activité 2019 permet de faire les constats suivants : les femmes fréquentent majoritairement la MJD (61%), la tranche d'âge et la catégorie socio-professionnelle les plus représentées restent celles des 26/60 ans (80%) et celle des actifs (64%)

B- Répartition géographique des demandeurs

La prééminence de l'origine géographique que ce soit dans le cadre de l'accueil physique et téléphonique revient cette année encore à la commune de Villejuif (38%), en raison de l'effet de proximité. Cependant, la fréquentation des autres villes du territoire Grand-Orly Seine Bièvre est en hausse constante, surtout les villes de Vitry sur Seine et Thiais. La MJD est bien repérée et fréquentée par les usagers des communes limitrophes, sachant que 20% des usagers reçus ne viennent pas pour la première fois. Parfois, ils reviennent pour la même problématique mais souvent, satisfaits des services rendus par la MJD, ils reviennent pour une question différente voir un autre professionnel que celui initialement rencontré.

C- Domaines de consultation

Les thèmes de consultation les plus demandés sont les mêmes depuis la création de la MJD, à savoir :

- Le droit de la famille, (information séparation, résidence alternée, autorité parentale... 25%,
- le droit du logement (rapport locatif, impayés de loyers, expulsion...) 14%,
- le droit du travail (contrat de travail, licenciement...) 13%,
- le droit des étrangers (régularisation titre de séjour, nationalité française...) 9%
- le droit de la consommation (litige assurance, banque, fournisseurs internet, achat internet...) 7%.

Le bilan d'activité 2019 est très positif, si l'on se réfère à la fréquentation et à la satisfaction des usagers. Il ressort de ce bilan d'activité 2019 que la Maison de Justice et du Droit Val de Bièvre a su s'adapter aux évolutions législatives et sociales par la diversité des actions mises en place en allant au plus près des besoins de la population et des attentes des professionnels.

Dans le cadre de son travail de réseau avec les différents acteurs de terrain, des actions collectives ont été organisées en 2019, notamment une journée inter-MJD (MJD Portes de l'Essonne) sur le thème « des enfants victimes de violences intra familiales » et qui a réuni environ 180 professionnels de différents secteurs d'activité sur les 2 départements.

Les objectifs et perspectives 2020-2021

L'ensemble des actions collectives organisées par la MJD repose d'une part, sur une volonté d'ouverture au partenariat afin de développer son réseau avec les différents acteurs de terrain, de découvrir de nouveaux champs thématiques de l'accès au droit dans un souci de rester attentifs aux préoccupations de la population et d'autre part, d'être en phase avec les problèmes de notre société.

Cela revient à étudier l'opportunité de développer des permanences pour lesquels il y a un réel besoin. Il est important pour la MJD de pérenniser les actions extérieures en fonction des villes et des besoins recensés sur le territoire. Dans cet objectif et dans le cadre de la programmation des actions collectives pour 2021, la MJD prévoit différents projets et actions en partenariat avec les acteurs du monde judiciaire, institutionnel et associatif. A cet effet, un calendrier de programmation des actions collectives a été élaboré afin d'avoir une meilleure visibilité des actions en cours.

- Développer le partenariat avec les communes, notamment en organisant des actions hors-les-murs, afin de pérenniser la fréquentation des usagers de toutes les villes et plus largement au territoire du Grand-Orly Seine Bièvre.
- Maintenir l'effort de communication qui a été réalisé jusqu'à présent et de l'élargir à l'ensemble du nouveau territoire, en collaboration avec la Maison de Justice et du Droit d'Athis-Mons.
- Poursuivre la dynamique transversale entre les deux MJD du Grand-Orly Seine Bièvre par :
 - o Pérennisation et reconduction de l'action inter-MJD sur une nouvelle thématique
 - o Uniformisation des plaquettes de présentation

Les moyens déployés et l'investissement du personnel de la Maison de Justice et du Droit s'attachent à répondre aux exigences de qualité, de proximité et de partenariat qui demeurent aujourd'hui notre priorité.

Bilan financier

Les dépenses inscrites au budget de fonctionnement 2019 de l'établissement Grand-Orly Seine Bièvre s'élèvent à 166.198 euros.

Les dépenses inscrites au budget de fonctionnement 2019 du T.J de Créteil et du C.D.A.D s'élèvent à 43.751 euros.

Ce rapport d'activité 2019 de la Maison de Justice et du Droit Val de Bièvre est soumis à l'approbation du Bureau et du Conseil territorial.

DELIBERATION

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L5211-9 et L5211-10 et L5219-2 et suivants ;

Vu le décret n°2015-1665 du 11 décembre 2015 relatif à la métropole du Grand Paris et fixant le périmètre de l'établissement public territorial Grand-Orly Seine Bièvre dont le siège est à Vitry-sur-Seine ;

Considérant le bilan positif présenté dans le rapport d'activité 2019 de la MJD Val de Bièvre ;

Considérant la nécessité de poursuivre l'offre de service proposé par la MJD Val de Bièvre,

Entendu le rapport de Monsieur Le Président et sur sa proposition,

Le Conseil territorial délibère et, à l'unanimité,

1. Approuve le rapport d'activité 2019 de la Maison de Justice et du Droit Val de Bièvre annexé à la présente.
2. Charge le Président ou toute personne habilitée par lui, d'accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution des présentes.

Vote : Pour 95

La présente délibération est certifiée exécutoire, étant transmise en préfecture le 22 décembre 2020 ayant été publiée le 22 décembre 2020



A Vitry-sur Seine, le 22 décembre 2020
Le Président

Michel LEPRETRE

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif compétent dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou sa publication.



MAISON DE JUSTICE ET DU DROIT VAL DE BIEVRE



RAPPORT D'ACTIVITE 2019



SOMMAIRE

Les Maisons de Justice et du Droit, un dispositif
d'accès au droit

1 Informations

pratiques Page 7

3 Actions de

communication
et partenariats Page 35

5 Budget

Page 45

2 L'activité

Page 15

4 Bilan et perspectives

Page 41

6 Annexes

Page 49



Les Maisons de Justice et du Droit, un dispositif d'accès au droit

Placées sous l'autorité conjointe des chefs de juridictions, les MJD assurent :

- une présence judiciaire de proximité, concourent à la prévention de la délinquance,
- à l'aide aux victimes et
- à l'accès au droit.

Les mesures alternatives aux poursuites pénales (Médiation pénale, rappel à la loi, etc...) et les actions tendant à la résolution amiable des litiges peuvent s'y exercer.



Il existe, à ce jour, 147 MJD réparties au sein de 30 cours d'appel et de 66 départements.

Les Maisons de Justice et du droit (MJD) sont des établissements judiciaires résultant d'un partenariat entre le ministère de la justice et une collectivité locale. Nées d'initiatives locales au début des années 1990, leur développement a nécessité un cadre législatif. Le Code de l'organisation judiciaire réserve aux articles R.131-1 et suivants un titre sur les Maisons de Justice et du Droit.



1



INFORMATIONS PRATIQUES

 **Carte d'identité de la
Maison de Justice**

 **Les locaux**

 **Le personnel permanent**

La Maison de Justice et du droit de Val de Bièvre, l'équipement Nord du Grand Orly Seine Bièvre

Maison de la Justice et du Droit



Les Maisons de Justice et du Droit (MJD) assurent une présence judiciaire de proximité et concourent à la prévention de la délinquance, à l'aide aux victimes, à l'accès au droit ainsi qu'aux actions tendant à la résolution amiable des conflits.

L'accès au droit est une politique mise en œuvre par le Ministre de la Justice. Il repose essentiellement sur trois lois



La loi du 10 juillet 1991 prévoit que toute personne, quel que soit son âge, sa nationalité, son niveau de vie ou le lieu où elle habite doit pouvoir connaître ses droits et obligations et être informée sur les moyens de faire valoir ses droits ou d'exécuter ses obligations.



La loi du 18 décembre 1998 institue les Conseils Départementaux d'Accès au Droit (CDAD) et précise le cadre de leurs missions. Leur rôle consiste à définir une politique départementale d'Accès au Droit, fédérer des financements d'origine diverses et piloter et coordonner les actions en la matière.



Afin de répondre aux besoins d'information juridique des usagers, les MJD proposent des permanences tenues par des professionnels du droit (avocats, notaires, huissiers) et des associations spécialisées.



Les consultations délivrées par les professionnels sont :

- gratuites,
- anonymes et
- confidentielles.



La loi de modernisation de la justice du XXIème siècle du 18 novembre 2016 a conforté le rôle des Conseils Départementaux d'Accès au Droit (CDAD) vers une évolution à la fois dans leur composition et dans leurs missions. Cette loi prévoit une meilleure articulation des actions des CDAD avec celles des MJD et le développement des mesures alternatives au règlement des différends.

Le contexte

La création de la Maison de Justice et du Droit a été formalisée par une convention de partenariat signée le 2 mai 2011. Un arrêté ministériel portant création d'une Maison de Justice et du Droit Val de Bièvre a été publié au journal officiel le 9 juin 2011. L'ouverture de la Maison de Justice et du Droit au public a eu lieu le 23 mai 2011. Elle a été inaugurée en novembre 2011.



Horaires

Accueil Physique et téléphonique

Lundi 9h-12h30 / 13h30-17h30

Mardi 9h-12h30

Mercredi 9h-17h30

Jeudi 13h30-19h30

Accueil exclusivement téléphonique

Mardi 13h30-16h30

Vendredi 9h-12h30



Dans le territoire du Grand Orly Seine Bièvre, le secteur Accès au Droit et Prévention piloté par Madame Céline DA COSTA, est rattachée au pôle Cohésion Territoriale et Politique de la ville dirigé par Monsieur Benjamin BADIA. Il regroupe les deux Maisons de Justice et du Droit, la MJD Val de Bièvre à Villejuif et la MJD Portes Essonne à Athis-Mons

Elle est implantée au cœur du territoire du Grand Orly Seine Bièvre d'environ 705 000 habitants couvrant l'ouest du département du Val de Marne et le Nord du département de l'Essonne. Celui-ci est composé de 24 communes (Ablon-sur-Seine, Arcueil, Athis-Mons, Cachan, Chevilly-Larue, Choisy-le-Roi, Fresnes, Gentilly, Ivry-sur-Seine, Juvisy-sur-Orge, Le Kremlin-Bicêtre, L'Haÿ-les-Roses, Morangis, Orly, Paray-Vieille-Poste, Rungis, Savigny-sur-Orge, Thiais, Valenton, Villejuif, Villeneuve-le-Roi, Villeneuve-Saint-Georges, Viry-Châtillon et Vitry-sur-Seine).

Les locaux



La Maison de Justice et du Droit dispose d'une superficie de 570 m². La maison est composée d'un large espace d'accueil, de deux salles d'attente pour 10 à 15 personnes, d'un bureau « greffière » positionné à côté de l'accueil, de cinq bureaux pour les intervenants répartis au RDC et au 1^{er} étage, une salle de documentation, d'une salle de réunion à la capacité d'accueil d'environ 60 personnes et d'un espace détente pour le personnel.

Le bâtiment est une ancienne maison bourgeoise datant du 19^{ème} siècle qui a servi longtemps de Centre de Protection Maternelle et Infantile (PMI), située dans la rue principale du centre ville, **à proximité du pôle de transport en commun de dimension régionale « Villejuif Louis Aragon »**



Une salle de réunion d'une capacité d'accueil d'environ 60 personnes



Trois salles d'attente pour 10 à 15 personnes



Parking de 6 places pour les professionnels

Proximité du pôle de transport en commun de dimension régionale « Villejuif Louis Aragon »



Les actions en matière d'accès au droit et de linguistique sont sous l'autorité de Madame Sophie LABROUSSE, vice présidente au renouvellement urbain et politique de la ville.



Le personnel permanent

Le Conseil Départemental de l'Accès au Droit (CDAD) a pour mission de :

- ☞ recenser les besoins en matière d'accès au droit dans le département,
- ☞ définir une politique locale,
- ☞ mettre en œuvre des actions nouvelles,
- ☞ dresser et diffuser l'inventaire des actions menées.



Il procède à l'évaluation de la qualité et de l'efficacité des dispositifs auxquels il apporte son concours, et il peut participer au financement des actions poursuivies.

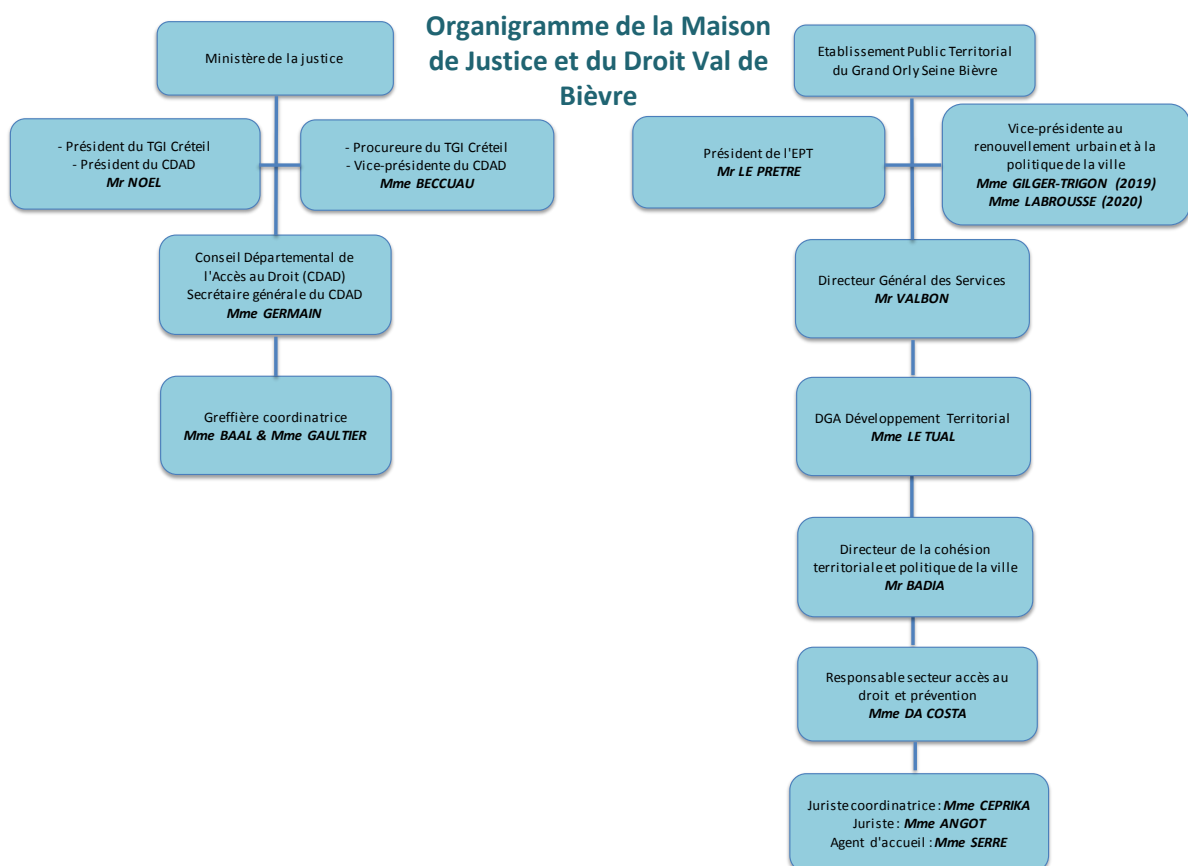
Madame BAAL Lindsey, greffière à temps plein a quitté la Maison de Justice en mai et Madame GAULTIER Annie, greffière à temps partiel, l'a remplacée en juillet 2019. Elles assurent la coordination de l'activité de la Maison de Justice et du Droit Val de Bièvre.

Trois agents territoriaux :

- Madame CEPRIKA Corinne , Juriste coordinatrice de la MJD
- Madame ANGOT Blandine, Juriste
- Madame SERRE, agent d'accueil,



assurent l'accueil et le renseignement des usagers.



Fonctionnement

La Maison de Justice et du droit dispose de deux instances de gestion

Le conseil de maison

- 1 se réunit une fois par an
- présidé par le Président du Tribunal Judiciaire
- composé des signataires de la convention de partenariat.
- définit les orientations de l'action de la MJD
- met en place une procédure d'évaluation de cette action

Dans le cadre du conseil, les coordinatrices dressent le bilan annuel de l'activité de la MJD qui est ensuite, après validation du conseil, adressé au garde des sceaux par la voie hiérarchique.



Elle a lieu deux fois par an

- 21 mars et
- 7 novembre 2019.

La réunion des intervenants

Chacune de ces réunions offre la possibilité aux intervenants de faire connaître leurs observations sur le fonctionnement et l'organisation de la MJD. Cette réunion permet également d'échanger sur les actions à mener.

C
H
A
R
T
E

- rédigée par le CDAD
- affichée dans les locaux de la Maison de Justice et du Droit.

Cette charte s'adresse aussi bien aux intervenants et agents d'accès au droit qu'aux usagers qui fréquentent la Maison de Justice et du Droit.

Elle rappelle les principes suivants :


- la gratuité
- la confidentialité des entretiens menés,
- l'accessibilité du service public,
- le sérieux et la compétence des intervenants et agent de l'accès au droit,
- l'obligation de respecter les professionnels, les autres usagers, le mobilier et le matériel.


DE L'ACCES AU DROIT


Planning type d'une semaine à la MJD


La Maison de Justice et du Droit propose à ce jour
les permanences suivantes

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENREDI
MATIN	ADIL 94 (Dt logement)	SAJIR (Aide aux victimes)	CIDFF (Dt étrangers, dt travail, dt famille, aide aux victimes)	Activité administrative	Permanence téléphonique
	SAJIR (Aide aux victimes)	Défenseur des Droits	UFC - Que Choisir (Consommation)		
	Avocat Dt Travail	Avocat Dt Etrangers	CRESUS (surendettement)		
	SPIP (Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation)	Espace Droit Famille (Médiation familiale)	Délégué du Procureur de la République		
	Contrôleur Judiciaire				
APRES-MIDI	SAJIR (Aide aux victimes)	Permanence téléphonique ---- Activité administrative	CIDFF (Dt étrangers, dt travail, dt famille)	Rédige Assistance (Ecrivain public)	
	Rédige Assistance (x2) (Ecrivain public)		ADIL 94 (Dt logement)	Conciliateur de Justice	
	PJJ (Protection judiciaire de la jeunesse)		Notaire	Avocat généraliste	
	Contrôleur Judiciaire		PADJ (Point d'accès au droit des jeunes)	SPIP (Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation)	
	Notaire		Délégué du Procureur de la République	Défenseur des droits	
				APCE (Médiation Familiale)	

 1 fois par semaine

 Tous les 15 jours

 1 fois par mois

 1 fois tous les 2 mois

2



L'ACTIVITE

 **L'activité générale de la
Maison de Justice**

 **Les intervenants**

L'activité générale

Les études et diagnostics qui avaient été diligentés auprès des professionnels, institutionnels et de la population avaient préfigurés les besoins de la MJD en :

- Droit des étrangers,
- Droit du travail,
- Droit des jeunes (Point d'Accès au Droit des Jeunes),
- Lutte contre les discriminations.

Des activités judiciaires, coordonnées par la greffière près le Tribunal de Grande Instance de Créteil, ont été ajoutées, conformément aux dispositions du code de l'organisation judiciaire.

Au total, 19 associations spécialisées et professionnels du droit interviennent à la Maison de Justice et du Droit.

Les permanences d'avocat spécialisées en droit du travail et en droit des étrangers mises en place en février 2013 continuent de répondre à une demande sans cesse croissante des usagers.



Fréquentation générale

La fréquentation de la Maison de Justice et du Droit a baissé en 2019 puisqu'elle est passée de 15.028 demandeurs en 2018 à 12.235 personnes en 2019 soit une diminution de 2.793 personnes. Cela peut s'expliquer par plusieurs facteurs, notamment un dernier trimestre impacté par de nombreux mouvements sociaux qui ont ralenti l'activité de façon générale, un système de comptage des personnes reçues à l'accueil qui a été modifié depuis quelques mois et aussi des problématiques rencontrées par les usagers plus importantes qui nécessitent de consacrer plus de temps.

En 2019, les personnes étaient reçues sans rendez-vous. Pour permettre une meilleure orientation, un entretien préalable avec le personnel permanent était nécessaire d'où un comptage dans les statistiques de l'accueil.



Téléphonie

Les difficultés en matière de téléphonie rencontrées par la MJD depuis de nombreuses années ont été partiellement résolues grâce à l'ajout d'une carte, permettant ainsi l'obtention de 2 lignes supplémentaires soit 4 lignes au total.


Malheureusement celle-ci ne fonctionne plus depuis le mois d'avril 2019.


Cela reste un problème pour les usagers qui ne peuvent nous joindre si le personnel permanent ou les intervenants sont déjà en ligne. D'autant plus que nous ne disposons pas de message d'attente quand toutes les lignes sont occupées.

Profil des usagers

Classiquement, 4 critères ont été retenus pour caractériser le profil des usagers de la Maison de Justice et du Droit de Val de Bièvre :

 le sexe,

 l'âge,

 la commune d'origine

 Les profils d'activité des usagers.



Une femme



Primo usager



26-60 ans



Actif

80% Résidant

sur le territoire

Grand Orly

Seine Bièvre



Une majorité de femmes fréquente la Maison de Justice et du Droit :

7.441 femmes (61%) pour 4.794 hommes (39%) ont été accueillis.

Au vu des dernières statistiques, la tendance qui se profile laisse toujours apparaître une fréquentation maximale pour les permanences des associations spécialisées et des professionnels du droit dont les capacités d'accueil peuvent difficilement évoluer à la hausse sauf à augmenter la périodicité des permanences.

La bonne fréquentation peut s'expliquer par les effets du travail de réseau réalisé par le personnel de la Maison de Justice et du Droit depuis son ouverture :

- actions collectives,
- journées de formation et d'information,
- participations aux événements externes...

Ainsi, les besoins sont tels qu'une augmentation de l'offre trouverait immédiatement son public et entrainerait une augmentation plus forte de la fréquentation.



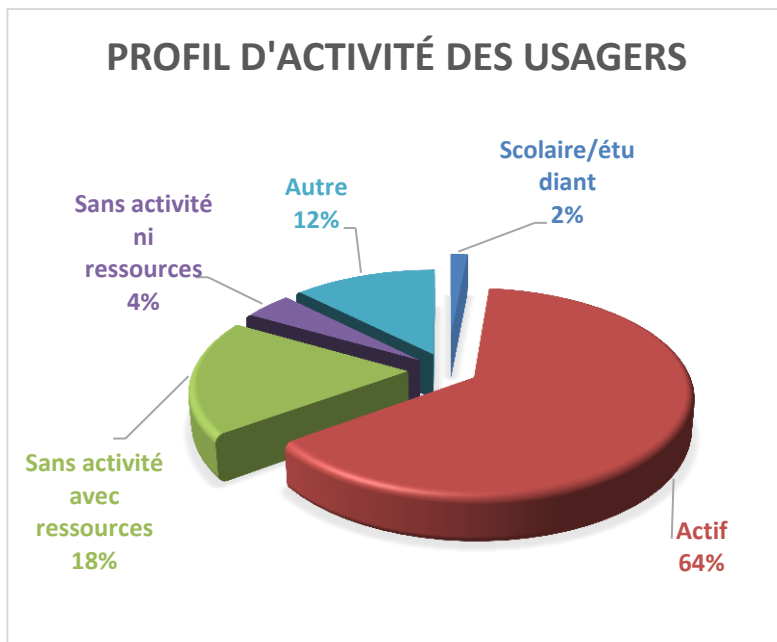
Statut, ressources, emploi

Ce sont majoritairement **les actifs** (64%) qui **viennent consulter** la Maison de Justice et du Droit.

Parmi eux peuvent être plus particulièrement signalés ceux qui consultent pour des problèmes relatifs au droit du travail.

La Maison de Justice et du Droit est toujours repérée comme lieu d'accueil, d'écoute et d'information auprès des différents publics pouvant s'adresser à l'échelon institutionnel aussi bien qu'aux usagers.

Les « **sans activité mais avec ressources** » (titulaire des minimas sociaux, demandeurs d'emploi) qui représentent (18% de la population accueillie) fréquente régulièrement la M.J.D.



Les permanences accueillent des personnes en situation irrégulière, en grande précarité, dont la détresse, ne laisse pas indifférent.

Les personnes « **sans activité ni ressources** » représentent environ (4%) de la population accueillie à la M.J.D.

Les mineurs, scolaires et étudiants (184 personnes, soit) sont beaucoup moins présents parmi les usagers de la M.J.D, mais nous consultent tout de même.



La tranche d'âge la plus représentée est celle des 26/60 ans, soit 9.729 personnes (80%)



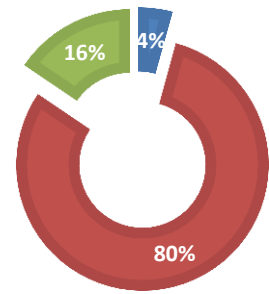
suivie par les plus de 60 ans (16%) avec 1.883 personnes accueillies ;



les - de 26 ans représentent 4% de la population accueillie soit 516 personnes reçues, soit une augmentation de 2% par rapport à 2018.

TRANCHE D'AGE

■ Moins de 25 ans ■ 26-60 ans ■ Plus de 60 ans



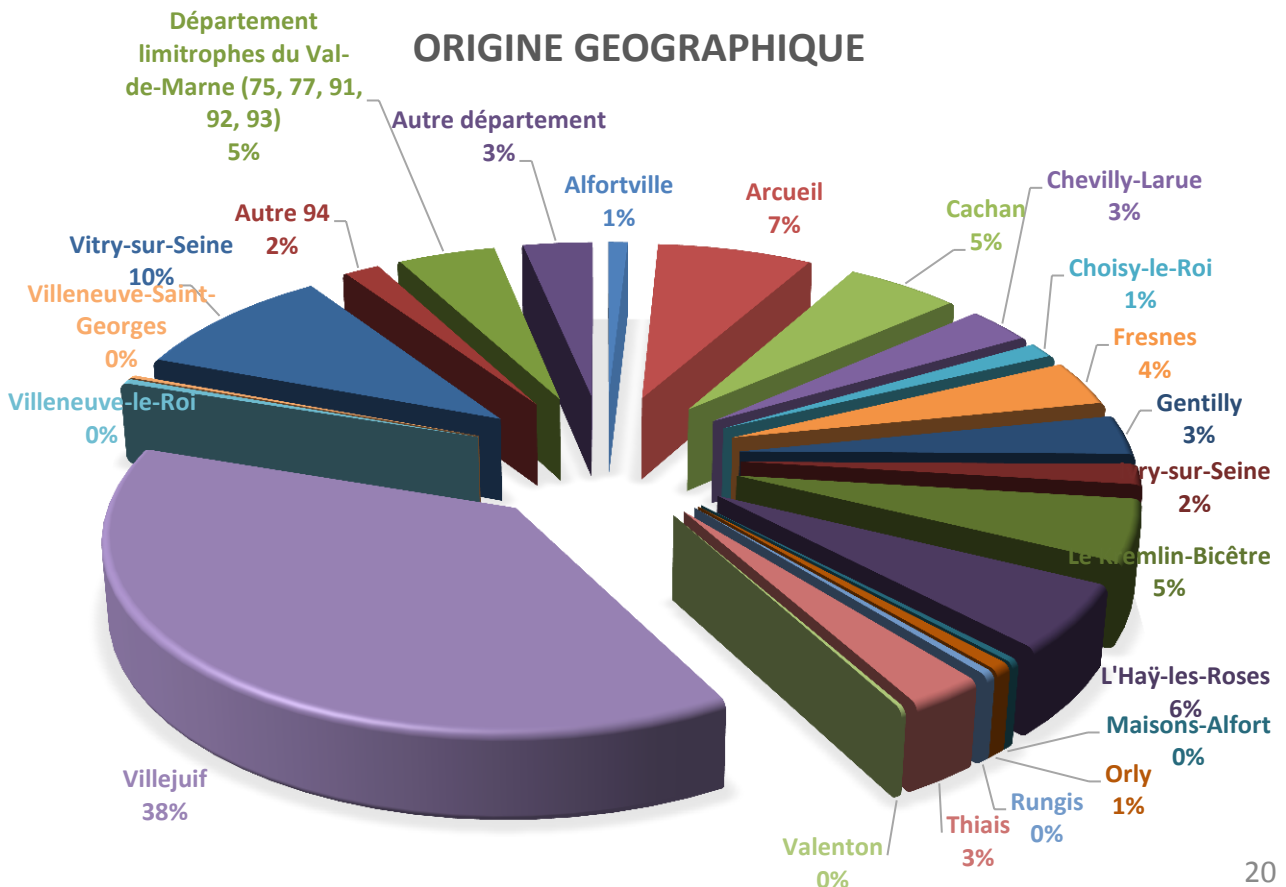
L'augmentation de la fréquentation des – de 26 ans traduit l'impact des actions « accès au droit des jeunes » développées par la MJD tout au long de l'année.

Accueillir les usagers du Grand Orly Seine Bièvre

La prééminence de l'origine géographique, que ce soit dans le cadre de l'accueil physique ou téléphonique, revient une nouvelle fois à la commune de Villejuif en raison de « l'effet de proximité » avec 4.660 personnes soit 38% de la fréquentation

- Vitry-sur-Seine (1.199 personnes),
- Arcueil (895 personnes),
- L'Hay-les-roses (687 personnes),
- Cachan (660 personnes),
- Le Kremlin-Bicêtre (645 personnes),
- Fresnes (645 personnes),
- Chevilly-Larue (380 personnes),
- Gentilly (411 personnes),
- Thiais (332 personnes).

ORIGINE GEOGRAPHIQUE



La Maison de Justice et du Droit est bien repérée et fréquentée par les usagers des communes limitrophes, sachant que des usagers reçus ne viennent pas pour la première fois. Parfois, ils reviennent pour la même problématique mais souvent, satisfaits des services rendus par la Maison de Justice et du Droit, ils reviennent pour une question différente voir un autre professionnel que celui initialement rencontré.



Malgré la présence d'un Point d'accès au Droit au sein du territoire communal, les habitants de Vitry sur Seine sont régulièrement orientés par la ville vers la MJD compte tenu de la proximité de la commune de Villejuif ainsi que les délais trop longs pour obtenir un rendez-vous.

L'exemple de la ville de Vitry sur Seine démontre la capacité de la structure à travailler en partenariat afin de créer un maillage efficace permettant aux usagers de recevoir la réponse la plus rapide et adaptée à leur situation.

Ces chiffres traduisent l'importance de communiquer toujours plus largement autour de la MJD par des campagnes régulières.

Campagne à envisager :

- Affichage régulier,
- Article dans les journaux communaux,
- Signalisation,
- Création d'un site internet MJD Villejuif.



Actualisation de l'onglet MJD du Site internet de l'EPT



Distribution de plaquettes auprès des partenaires



Campagnes régulières d'affichage



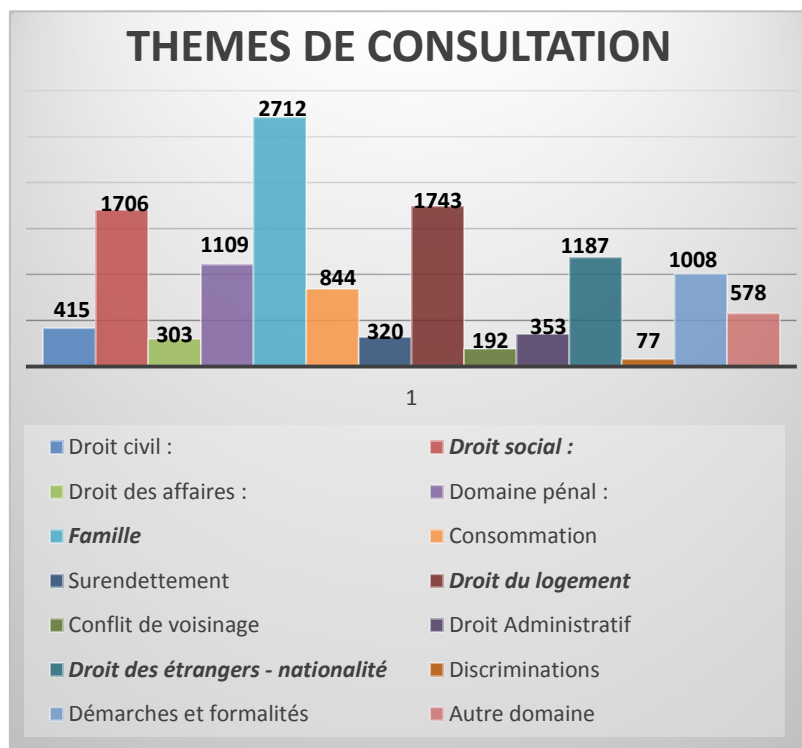
Portes ouvertes

Thèmes de consultation

On constate que les thèmes de consultations les plus demandés sont toujours les mêmes depuis la création de la Maison de justice et du Droit.

Cela démontre l'importance des problématiques quotidiennes rencontrées par les usagers du territoire.

- 📖 Droit de la famille
- 📖 Droit du logement
- 📖 Droit du travail
- 📖 Droit des étrangers
- 📖 Droit de la consommation



Personnel permanent

Globalement **les juristes (Corinne CEPRIKA, Blandine ANGOT) et la greffière (Annie GAULTIER)** réalisent le même travail qui est celui de :

- la réception,
- l'orientation et l'information du public.

Cette dernière action nécessite la tenue d'entretiens juridiques ou à connotation juridique.

Chacun renseigne en fonction de ses compétences générales et dans certains domaines juridiques spécialisés.



L'agent d'accueil, Véronique SERRE,

- réceptionne quotidiennement le public,
- répond aux appels téléphoniques, prend les rendez-vous,
- assure un premier contact avec les usagers
- renvoie vers les intervenants compétents en fonction des demandes.
- Elle décrypte la demande de l'utilisateur pour mieux renseigner et assurer un premier niveau d'information.



La greffière renseigne plus particulièrement sur les procédures judiciaires

Annie GAULTIER renseigne entre autre sur le droit de la famille, assure le suivi des rendez-vous des conciliations de justice pour les tentatives de conciliation et celui des audiences du Délégué du Procureur de la République.



Les juristes renseignent sur les questions juridiques d'ordre général, dans tous les domaines du droit.

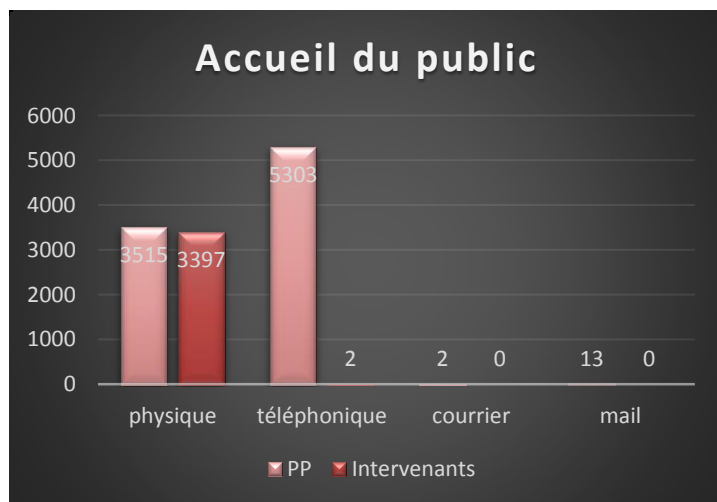
Corinne CEPRIKA renseigne entre autre sur le droit des étrangers, droit civil...



Blandine ANGOT sur le droit de l'urbanisme, du travail, les matières notariales...

Il est important de rappeler que le personnel permanent assure l'information et l'orientation du public en fonction de la nature des demandes et des domaines de compétence des intervenants. La qualité de la réponse étant privilégiée et les permanences n'étant pas quotidiennes, il est important d'orienter correctement les personnes afin de leur faire perdre le moins de temps possible dans leur démarches.

*Cette année pour l'accueil physique et téléphonique, le personnel permanent a reçu **8.833** sollicitations.*



Les intervenants

Les avocats du barreau du Val de Marne

La fréquentation des permanences d'avocat généraliste est en légère baisse par rapport à 2018.

Elle s'explique par le mouvement de grève qui a commencé en décembre .

En revanche, les permanences d'avocats spécialisés ont quant à elles légèrement augmentées.



Dès sa venue à la Maison de Justice et du Droit, l'usager réclame systématiquement et souvent par méconnaissance du dispositif d'accès au droit, un rendez-vous avec un avocat.



On constate également que malgré le système de confirmation qui permet de palier les RDV non honorés, le taux d'absentéisme

- pour les avocats généralistes est de 23%,
- 15% pour les avocats spécialisés en droit des étrangers
- seulement 13% pour les avocats spécialisés en droit du travail.

Néanmoins, seules les sollicitations qui ont préalablement fait l'objet d'un entretien précis avec l'accueil et d'un travail de décryptage aboutissent à un rendez-vous avec un avocat.

L'entretien permet également de ne pas saturer la permanence avocat par des demandes qui auraient pu trouver un aboutissement auprès d'un autre professionnel ou d'une association spécialisée.



Les questions posées sont très diverses et touchent à tout domaine du droit, plus particulièrement le droit de la famille, le logement, le droit des étrangers, le droit civil et pénal, la consommation, le travail, la procédure civil, etc...

Les planning et la gestion des permanences sont réalisés par l'ordre des avocats du Barreaux du Val de Marne.

La MJD propose :

☞ des permanences d'avocat tous les jeudis de 16h à 19h.

☞ Une permanence d'avocat spécialisé en droit des étrangers le 1^{er} mardi de chaque mois de 9h à 12h30.

☞ Une permanence d'avocat spécialisé en droit du travail le 2^{ème} lundi de chaque mois de 9h à 12h30.

- 291 personnes ont été reçues par les avocats généralistes (319 en 2018),
- 84 personnes ont été reçues par les avocats spécialisés en droit des étrangers (74 en 2018),
- 86 personnes ont été reçues par les avocats spécialisés en droit du travail (70 en 2018).





Pour certaines spécialités, il est possible d'obtenir des bons de consultations distribués par la MJD qui prend rendez-vous au préalable avec l'avocat spécialisé.

En 2019, ce sont au total 6 bons de consultations qui ont été distribués. Pour la plupart, ils ont concerné :

- le droit public,
- le droit fiscal
- la procédure d'exequatur

Les notaires



Les notaires assurent une permanence une fois par mois,  un lundi tous les 2 mois,  et un mercredi tous les 2 mois, en alternance de 13h30 à 16h30.

Deux études notariales du secteur continuent d'assurer les permanences à la Maison de Justice et du Droit.

En 2019, il y a lieu de noter un taux d'absentéisme plus important que les années précédentes : 17% des personnes ayant pris un RDV ne se sont pas présentées.

En 2019, 82 personnes ont été reçues (93 personnes en 2018). L'essentiel des demandes concerne le droit de la famille et les successions. Cette permanence est très prisée par le public et il y a très peu de désistement de la part des usagers soit un taux de présence de 83%.



En 2020, il faudra à nouveau solliciter d'autres études notariales afin d'augmenter l'offre de RDV à la MJD.

L'agence départementale d'information sur le logement



La permanence est assurée par un conseiller juriste spécialisé dans le domaine du droit immobilier, sans rendez-vous,

- les lundis matin de 9h à 12h
- les mercredis après-midi de 14h à 17h

L'ADIL du Val de Marne a réalisé 728 consultations soit une légère baisse par rapport a 2018 (- 7%)

ADIL 94		
	Nb Perm	Nb Pers
Total annuel	84	728
<i>Taux participat°</i>		87%

La majorité des consultations portent sur les rapports locatifs (59%) puis sur les recherches de logement (15%)

Consultant type de l'ADIL



39% sont locataires du parc privé contre 45% de manière générale
50% des personnes vivent seules



65% des ménages occupent un emploi et 22% sont retraités
41% ont entre 40 et 59 ans et 30% entre 30 et 39 ans.

Parmi les questions portant sur les **rapports locatifs**, celle sur les impayés de loyers et les expulsions locatives constituent les plus fortes sollicitations (25%).

Le centre d'information sur les droits des femmes et des familles



La permanence est assurée par un conseiller juriste spécialisé dans le domaine du droit de la famille, du travail et des étrangers

- les mercredis matin de 9h à 12h, sans RDV
- les mercredis après-midi de 14h à 17h, sur RDV

CIDFF		
	Nb Perm	Nb Pers
Total annuel	43	602
<i>Taux participat°</i>		93%

Le CIDFF a reçu 602 consultations soit une baisse de 4,75 % par rapport à l'année 2018 (632 en 2018).

La majorité des consultations portent sur le droit du travail (47%) puis le droit des étrangers (23%) et enfin le droit de la famille (11%).

- D'une manière générale, la juriste ne répond qu'à une seule sollicitation par consultation.
- Si les usagers rencontrent plusieurs difficultés, ils sont invités à reprendre RDV pour chacun de leur problème.
- Par ailleurs la faible fréquentation en droit de la famille se justifie par la présence de la greffière au sein de la maison de justice, qui reçoit de nombreuses sollicitations en ce domaine.

Consultant type du CIDFF



64% sont de nationalité française et 31% hors union européenne
58% des personnes vivent seules
2/3 des usagers sont en situation d'emploi
39,4% ont entre 36 et 45 ans et 17,7% entre 46 et 55 ans.

UFC Que Choisir



L'association UFC Que Choisir a assuré 42 permanences en 2019. Ils ont reçu 446 personnes.

Soit une augmentation de 17% par rapport à 2018 malgré 3 permanences en moins car les permanences ont été dédoublées une partie de l'année

UFC - Que Choisir	
Nb Perm	Nb Pers
42	446
Taux participat°	
	118%

Total annuel	42	446
Taux participat°		118%

La majorité des consultations portent sur les litiges avec les services marchands (77%) puis ceux avec les banques (20%) et enfin ceux avec les assurances (16%).

Les personnes qui sont venues à la permanence sont principalement des habitants de Villejuif (41%), Vitry sur Seine (18%) et le Kremlin Bicêtre (5%).

Néanmoins il y a de plus en plus d'habitants du territoire du Grand Orly Seine Bièvre qui viennent consulter.



Dans la plupart des cas, les bénévoles ne savent pas si leur action a permis de résoudre les litiges. Néanmoins, certains usagers reviennent pour le suivi de leur dossier.

Le point d'accès au droit des jeunes



La permanence, d'une durée de 3 heures est assurée, sur rendez-vous,

- Le 2ième mercredi matin de 14h à 17h

PADJ	
Nb Perm	Nb Pers
9	33
Taux participat°	
	92%

Cette permanence s'adresse aux mineurs et jeunes majeurs de moins de 25 ans.

Elle porte principalement sur le droit pénal, le droit des étrangers et le droit de la famille. 33 jeunes ont été reçus ce qui reste identique à 2018.

Les écrivains publics



La permanence est assurée par des bénévoles, sur rendez-vous,

- les lundis après-midi de 13h45h à 17h
- les jeudis après-midi de 13h45h à 17h

Rédige Assistance		
	Nb Perm	Nb Pers
Total annuel	63	203
<i>Taux participat°</i>		81%

Rédige Assistance est une aide précieuse notamment pour la rédaction de courrier et la constitution des dossiers (Demandes d'A.J, Demandes de Naturalisation, Requête JAF, dossiers protection des majeurs...) pour les personnes maîtrisant mal le français à l'écrit.



Ils ont reçu 203 personnes, 52% des personnes sont des femmes, une majorité viennent pour la première fois et originaires de Villejuif.

La baisse de l'activité de Rédige Assistance par rapport à 2018 (270 personnes reçues) s'explique par le taux d'absentéisme très important très important (20%).

Association CRESUS

(Chambre REgionale de Surendettement Social)



Un juriste assure des permanences les 2^{ème} et 4^{ème} mercredis de chaque mois de 9h30 à 12h30, uniquement sur RDV.

Lors de ces entretiens, le juriste évalue la situation budgétaire des personnes en difficulté financière et les oriente soit vers la constitution d'un dossier de surendettement en aidant au montage complet du dossier, soit vers une solution alternative en proposant des programmes d'éducation budgétaire.

Totaux		
	Nb Perm	Nb Pers
Totaux	21	73
<i>Taux participat°</i>		87%



Il s'agit d'une permanence d'information et de conseil sur les problèmes budgétaires et de surendettement.

21 permanences ont été tenues au cours desquelles 73 personnes ont été reçues physiquement, soit 4 personnes en moyenne par permanence de 3h.

Une juriste du bureau d'aide aux victimes de Créteil (APCARS/SAJIR) a été affectée à la Maison de Justice pour tenir une permanence :

- tous les lundis sur RDV de 09h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30,
- les mardis sans RDV de 09h00 à 12h30.

	SAJIR
Totaux	247


Ce service, gratuit et confidentiel, offre, indépendamment du lieu de domicile, de la situation familiale et sociale, d'un dépôt de plainte préalable une :

- **Écoute neutre et bienveillante,**
- **information juridique sur une procédure en cours ou sur la procédure pénale en générale,**
- **Information sur les dispositifs d'indemnisation.**

La juriste oriente vers d'autres intervenants de la MJD, propose aux personnes qui le demandent un suivi psychologique souvent auprès du bureau d'Aide aux Victimes ou auprès de la psychologue du commissariat de Villejuif.

Elle a reçu 247 personnes. Au cours de ces entretiens, elle informe les victimes sur leurs droits et le déroulement de la procédure pénale. Elle peut aussi les aider à constituer un dossier d'indemnisation auprès du Service d'Aide au Recouvrement des Victimes d'Infraction (SARVI) ou de la Commission d'Indemnisation des Victimes d'Infraction (SIVI).

 **La permanence laisse apparaître une prise en charge accrue des personnes souffrant de troubles de santé mentale.**

 **On constate une légère baisse compte tenu de l'annulation de plusieurs permanences en mai et novembre.**



Les délégués du défenseur des droits

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LE DÉFENSEUR
DES DROITS





Cette permanence est assurée par deux déléguées du Défenseur des Droits tous les 15 jours en alternance le mardi matin et jeudi après midi.


Le chiffre de personnes reçues est légèrement inférieur à celui de l'an dernier car plusieurs permanences n'ont pas pu avoir lieu.

	DDD	
	Nb Perm	Nb Pers
Total annuel	21	103
<i>Taux participat°</i>	105	98%

Au total 103 personnes reçues pour 123 dossiers traités répartis ainsi :

 113 personnes pour une médiation avec les services publics,

 4 pour le Défenseur des Droits des Enfants,

 6 pour la Lutte contre les Discriminations.

La médiation familiale



L'Association « Pour le couple et l'enfant » et l'Association Espace Droit Famille » assurent une permanence 2 fois par mois.

La médiation proprement dite n'a pas lieu dans nos locaux afin de respecter le principe de gratuité des consultations. Les personnes intéressées reprennent contact avec l'une ou l'autre association à leur siège à Créteil, cette prestation est payante.

	Médiation F	
	Nb Perm	Nb Pers
Total annuel	14	38
<i>Taux participat°</i>	56	68%

60 personnes ont été informées sur cette prestation et 38 personnes ont été reçues ; les intervenantes sont toujours satisfaites de l'orientation des usagers.

Les conciliateurs de justice



Les conciliateurs de Justice tiennent une permanence tous les jeudis après-midi de 14h à 17h.

En 2019, 171 personnes ont été reçues au total par les 3 conciliateurs intervenants à la Maison de Justice et du droit soit :
133 dossiers traités et 303 personnes convoquées.

Ils tentent de concilier les parties dans des domaines différents 25% de conflits de voisinage, 14% les litiges avec des commerçants/artisans/entrepreneurs, 22% en matière de consommation, 15% baux locatifs, 8% litige copropriété etc...

Suite aux préconisations de la réforme J21, on constate une augmentation significative des demandes de conciliation.

27 constats d'accord ont été signés, cependant un fort taux d'absentéisme des défendeurs est constaté (52 PV de carence soit plus de 50% de non représentation des parties).

25 constats d'échec et 13 désistements, le reste est en attente d'accord en cours.



ACTIVITE JUDICIAIRE

Le service pénitentiaire d'insertion et de probation



L'antenne du SPIP du quartier pour Peines Aménagées effectue en moyenne une à deux permanences par mois.

Ils reçoivent

- des suivis de placement extérieur,
- des placements sous surveillance électronique,
- des libérations conditionnelles,
- des enquêtes dans le cadre des 723-15,

Au total les conseillers d'insertion et de Probation ont reçus 86 personnes.

une nouvelle organisation des permanences a eu lieu en septembre avec l'arrivée importante de nouveaux conseillers

La protection judiciaire de la jeunesse

Un éducateur de l'unité éducative d'Arcueil intervient auprès de familles à leurs demandes.

L'objectif est de proposer une première expertise dans le domaine éducatif et judiciaire et d'orienter vers des structures compétentes si nécessaire. C'est une action d'écoute, de conseil et de réorientation.

Le délégué du procureur

Le Délégué du Procureur intervient dans le cadre d'infractions pénales pour lesquelles le procureur a opté pour une mesure alternative aux poursuites.

les audiences ont repris en septembre. Le délégué a reçu 18 personnes, il a rendu essentiellement des rappels à la loi.



Le contrôleur judiciaire

Cette année 2019, le contrôleur judiciaire n'a reçu que 5 personnes car il a cessé son activité à la MJD en mai.

Le SAJIR APCARS de CRETEIL doit recruter un nouveau contrôleur.






36 personnes ont été reçues par les éducateurs.

Les permanences ont lieu une fois par mois en complément du dispositif du Point d'Accès au Droit de Jeunes.

3



ACTIONS DE COMMUNICATION ET PARTENARIATS

-  **Les informations collectives**
-  **Les évènementiels du Val de Bièvre**
-  **Les actions communes aux deux maisons de justice et du droit**

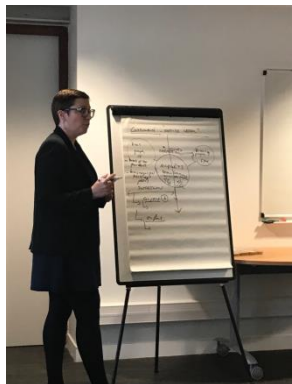
Les informations collectives du Val de Bièvre

Comment bien quitter son logement



Cette intervention s'est tenue le jeudi 28 mars, lors d'une conférence à deux voix, l'Association UFC Que Choisir et l'ADIL (l'agence départementale d'information sur le logement), ont abordées les modalités de l'établissement de l'état des lieux, les conséquences de l'absence de l'état des lieux, les réparations à la charge du locataire et les notions de vétusté, malfaçon, vice de construction.

La question importante de la restitution du dépôt de garantie a retenu toute l'attention des participants de même que les recours des locataires à l'encontre d'un bailleur récalcitrant à la restitution dudit dépôt.



Colloque « mener à bien sa succession dans les familles recomposées

Ce colloque s'est tenu le jeudi 6 juin 2019 de 14h30 à 16h à la Maison de Justice et du droit.

Il s'est agi pour les intervenants d'expliquer leur rôle et la manière dont ils gèrent les situations de règlement de successions dans les familles recomposées et de mettre à jour les difficultés rencontrées.



La majorité des personnes ont été satisfaites de la conférence et des interventions.

Les évènements du Val de Bièvre

La journée nationale d'accès au droit

Cette action s'est tenue le vendredi 24 mai 2019 de 9h30 à 16h à la Maison de Justice et du droit

La Maison de Justice et du Droit est restée ouverte le vendredi toute la journée. Pour se faire, les intervenants de la MJD ont été mis à contribution et ont assuré des permanences au cours desquelles ils ont reçu tous les administrés qui le souhaitaient autour de conférences en accès libre sur des thématiques précises.

Il s'est agi pour eux, selon leurs missions statutaires, soit d'expliquer leur rôle et la manière dont ils s'insèrent dans le dispositif d'accès au droit, soit de donner les tout premiers renseignements juridiques aux administrés désireux de régler un litige.

Journée nationale
de l'accès au droit

24 MAI 2019 
Connaitre et exercer vos droits et devoirs

Semaine d'accès au droit

Comme chaque année un événement spécifique jeune a été organisé du 25 au 29 novembre 2019 pour les jeunes collégiens de Villejuif et du Kremlin Bicêtre. Dix classes ont été reçues.

Les éducateurs de la PJJ ont assuré l'animation de l'exposition "13-18, questions de justice"



Projet inclusion

Suite au bilan positif des années précédentes, la Maison de justice et du droit a décidé de reconduire cette action.

Le projet inclusion est un dispositif mis en place par le service jeunesse de la mairie de Villejuif, qui accueille les élèves exclus temporairement des collèges de la ville pour éviter le décrochage scolaire et lutter contre la délinquance.

Dans le cadre de ce projet, la MJD reçoit une fois tous les deux mois 4 à 6 élèves pour mieux faire connaître la structure et leur apprendre la loi et les institutions de la République autour du jeu de société éducatif "Place de la Loi"



Forum des métiers

Tous les ans, en collaboration avec la greffière de la Maison de Justice et du Droit de Champigny sur Marne, la Justice est représentée sur différents forums des métiers organisés par les villes



Les actions communes aux deux MJD

Journée de sensibilisation inter MJD

Afin de donner une nouvelle dimension territoriale aux deux Maisons de Justice et du Droit et de rendre l'offre de service cohérente sur l'ensemble du territoire, il a été demandé à celles-ci de porter un projet commun de sensibilisation et d'information sur une thématique choisie par elles.

Partant du constat que la violence intra familiale est une problématique régulièrement rencontrée au sein des Maisons de Justice et du Droit, que de nombreux enfants vivent dans un foyer où s'exercent ces violences, les MJD ont axées leur projet sur une journée de sensibilisation à destination des professionnels sur la thématique des enfants exposés aux violences intra familiales.

C'est dans ce contexte que le 19 novembre 2019 a eu lieu la journée de sensibilisation inter MJD.

Thème : Les violences intra familiales : et l'enfant dans tout ça ?

La conférence et les intervenants

Mardi 19 novembre 2019 de 9h00 à 17h à l'espace Jean Lurçat à Juvisy-Sur-Orge (91260) – Place du Maréchal Leclerc

Cette table ronde s'adressait particulièrement aux professionnels de l'enfance et de la famille. 166 personnes ont participé à cette intervention sur les 199 inscrits. Toutes les personnes présentes avaient reçu une invitation personnelle par le biais d'une diffusion mail. Une grande partie des villes du territoire de l'EPT étaient représentées (18 communes sur 24).



La majorité de ces personnes ont été satisfaites ou très satisfaites de l'accueil, de l'équipement, de la conférence et des interventions.

Au vu du nombre de participants et des résultats de l'évaluation, nous pouvons dire que cette journée a été un vif succès.

4



BILAN ET PERSPECTIVES

 **Le bilan de l'année 2019**

 **Les perspectives pour
2020**

Le bilan de l'année 2019

Il ressort de ce bilan d'activité 2019 que la Maison de Justice et du Droit de Val de Bièvre a su s'adapter aux évolutions législatives et sociales par la diversité des actions mises en place en allant au plus près des besoins de la population et des attentes des professionnels.

C'est en effet l'occasion de prouver que le Conseil Départemental d'Accès au Droit du Val de Marne et l'Etablissement Public Territorial Grand-Orly Seine Bièvre constituent de véritables ressources pour répondre aux enjeux du territoire.

Le départ de Mme Lindsey BAAL (greffière de la MJD) en avril 2019 avant l'arrivée de Mme GAULTIER en juillet 2019 a impacté l'activité de la MJD d'où moins de possibilité d'accueil malgré un renfort une fois/semaine de Mme ARROYO.

Les mouvements sociaux de fin d'année ont affecté l'ensemble des permanences ce qui explique la baisse de fréquentation.

Plusieurs pistes d'amélioration sont envisagées :

Le renforcement d'outils de pilotage afin de :

- suivre l'activité de la MJD
- poursuivre le travail d'harmonisation des statistiques débuté en 2019 (nombre d'intervenants, nombres de permanences, de personnes reçues, thématiques...) par le projet de mise en place d'un outil statistique de fiabilisation des données commun aux 2 MJD Athis Mons et Val de Bièvre.

Perspectives 2020

1- Consolider les partenariats existants avec les villes et poursuivre le travail de promotion de la MJD auprès du public et des professionnels afin de pérenniser la fréquentation des usagers.

2- Poursuivre et développer le travail entrepris avec les acteurs jeunesse pour davantage cibler le public jeune.

3- Maintenir une continuité dans les missions de la MJD et étudier l'opportunité de développer des permanences pour lesquels il y a un besoin, notamment dans le droit de la fonction publique car la demande est importante, en constante augmentation.

4- Envisager la mise en place de liens avec les sites France Services situés dans la partie ouest du département, en fonction de l'ouverture de ces structures et de leurs sollicitations.

5- La Maison de justice et du droit Val de Bièvre prévoit les actions collectives suivantes pour 2020 :

- 📖 Des informations collectives animées par l'association CRESUS dans le cadre de l'ouverture de la permanence Point Conseil Budget au sein de la MJD,
- 📖 Des Ateliers Budgétaires collectifs animés par CRESUS,
- 📖 Une information collective sur la réforme judiciaire animée par le CIDFF,
- 📖 Une journée portes ouvertes dans le cadre de la journée nationale de l'accès au droit.

6- Développer et poursuivre la dynamique transversale entre les deux MJD du Grand-Orly Seine Bièvre :

- 📖 Une action inter MJD sur le thème « Impayés de loyer, expulsion et surendettement »,
- 📖 Harmonisation des plaquettes de présentation des 2 MJD afin de renforcer leur visibilité.

5



BUDGET

 **Conseil Départemental
d'Accès au Droit**

 **Etablissement Public
Territorial**

BUDGET TRIBUNAL JUDICIAIRE DE CRETEIL



MAISON DE JUSTICE ET DU DROIT DU VAL-DE-BIEVRE

DEPENSES INSCRITES AU BUDGET DE FONCTIONNEMENT 2019

DU TRIBUNAL JUDICIAIRE DE CRETEIL ET DU CDAD DU VAL DE MARNE

TJ	Montant
Fournitures de bureau, papeterie, codes et ouvrages	budget TJ*
Équipement informatique	budget TJ*
Consommables informatiques	budget TJ*
Photocopieur (un photocopieur livré en 2017)	budget TJ*
Affranchissement courrier	budget TJ*
Protect-Line -liaison sécurité police	36, 44 €

*Pour mémoire - les coûts relatifs à la MJD sont englobés dans le budget du TJ de Créteil

Valorisation des effectifs du tribunal	Montant
Greffier coordinateur de la MJD (0,8 ETP)	32 472 €
Secrétaire Général du CDAD (0,05 ETP)	3 020 €
Total	35 492 €

Permanences d'accès au droit du CDAD du Val de Marne	
Subventions aux associations (ADIL 94, CIDFF 94, Crésus, Que Choisir Ouest)	23 460 €
Subvention écrivain public (Rédige assistance)	1 500 €
Rémunération des consultations juridiques spécialisées par le barreau du Val de Marne	5 324 €
Bons de consultation avocats (06 x 80 €)	480 €
Sous-total	30 764 €
Valorisation des apports en industrie du barreau du Val-de-Marne (42 permanences)	10 325 €
Valorisation des apports en industrie de la chambre des notaires (11 permanences)	2 662 €
Sous-total	12 987 €
Total	43 751 €

BUDGET ETABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL GRAND-ORLY SEINE BIEVRE



DEPENSES INSCRITES AU BUDGET DE FONCTIONNEMENT 2019 DE L'ETABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIALE « GRAND-ORLY SEINE BIEVRE »

Libellé	Montants TTC
Bâtiment	
Entretien du bâtiment (nettoyage des locaux, fournitures sanitaires)	10 060 €
Dépenses fluides (eau, électricité, chauffage, maintenance technique ...)	23 900 €
Dépenses diverses	
Contrats divers (annuels)	
Total 1	33 960 €
Documentation	
Mensuel juridique	364 €
Total 2	364 €
Communication	
Actualisation du site internet	
Réédition plaquettes, affiches, publicité	4 440 €
Total 3	4 440 €
Informatique et téléphonie	
Poste informatique	
Poste téléphonique	
Dépenses téléphoniques (ensemble des postes)	
Total 4	NC
Valorisation des effectifs de la CAVB (somme de la masse salariale)	
3 personnels permanents :	
- 2 juristes (1 temps plein, 1 mi-temps)	€
- 1 agent d'accueil (temps plein)	
Total 5	127 434 €
Total général	166 198 €

6



ANNEXES

 **Planning intervenants**

 **Statistiques**

 **Affiches actions**

Statistiques 2019

	Accueil/ Permanents PAD ou MID	Intervenants	TOTAL	% Catégorie / Total
1- INFORMATIONS RELATIVES A L'USAGER :				
CONTACT DE L'USAGER AVEC LA STRUCTURE :				
Physique	3515	3397	6912	56%
Téléphonique	5306	2	5308	43%
Par courrier	2	0	2	0%
Par courriel	13	0	13	0%
TOTAL :	8836	3399	12235	100,00%
REPERAGE DE LA STRUCTURE :				
Par une précédente visite	1947	536	2483	20%
Par le bouche à oreille (proches, voisins ...)	531	551	1082	9%
Par un média (presse, internet, plaquette d'information ...)	134	211	345	3%
Par un service social	423	366	789	6%
Par les services de la mairie	454	739	1193	10%
Par l'espace judiciaire	210	329	539	4%
Autre mode d'information	5137	667	5804	47%
TOTAL :	8836	3399	12235	100,00%
SEXE :				
Homme	3282	1512	4794	39%
Femme	5554	1887	7441	61%
TOTAL :	8836	3399	12235	100,00%
AGE :				
Moins de 25 ans	336	180	516	4%
26-60 ans	7281	2448	9729	80%
Plus de 60 ans	1122	761	1883	15%
TOTAL :	8836	3399	12235	100,00%
CATEGORIE SOCIO-PROFESSIONNELLE :				
Scolaire/étudiant	96	88	184	2%
Actif	6040	1726	7766	63%
Sans activité avec ressources	1355	886	2241	18%
Sans activité ni ressources	184	337	521	4%
Autre	1161	362	1523	12%
TOTAL :	8836	3399	12235	100,00%
ORIGINE GEOGRAPHIQUE :				
Commune du Val de Marne :				
Ablon-sur-Seine	19	1	20	0%
Alfortville	75	37	112	1%
Arcueil	653	242	895	7%
Boissy-Saint-Léger	3	17	20	0%
Bonneuil-sur-Marne	1	3	4	0%
Bry-sur-Marne	1	0	1	0%
Cachan	497	163	660	5%
Champigny-sur-Marne	13	5	18	0%
Charenton-le-Pont	11	4	15	0%
Chennevières-sur-Marne	0	0	0	0%
Chevilly-Larue	266	114	380	3%
Choisy-le-Roi	117	41	158	1%
Créteil	15	7	22	0%
Fontenay-sous-Bois	1	5	6	0%
Fresnes	341	132	473	4%
Gentilly	300	111	411	3%
Ivry-sur-Seine	168	45	213	2%
Joinville-le-Pont	3	0	3	0%
La Queue-en-Brie	0	0	0	0%
Le Kremlin-Bicêtre	470	175	645	5%
Le Perreux-sur-Marne	26	1	27	0%
Le Plessis-Trévisé	0	0	0	0%
L'Hay-les-Roses	492	195	687	6%
Limeil-Brévannes	1	3	4	0%
Maisons-Alfort	29	9	38	0%
Mandres-les-Roses	0	0	0	0%
Marolles-en-Brie	0	0	0	0%
Nogent-sur-Marne	1	0	1	0%
Noiseau	0	1	1	0%
Orly	58	20	78	1%
Ormesson-sur-Marne	1	0	1	0%
Périgny	0	0	0	0%
Rungis	33	12	45	0%
Saint-Mandé	6	3	9	0%
Saint-Maur-des-Fossés	7	1	8	0%
Saint-Maurice	3	2	5	0%
Santerny	0	0	0	0%
Sucy-en-Brie	0	0	0	0%
Thiais	253	79	332	3%
Valenton	22	0	22	0%
Villecresnes	1	3	4	0%
Villejuif	3344	1316	4660	38%
Villeneuve-le-Roi	41	11	52	0%
Villeneuve-Saint-Georges	19	13	32	0%
Villiers-sur-Marne	1	3	4	0%
Vincennes	3	3	6	0%
Vitry-sur-Seine	806	393	1199	10%
Hors Val de Marne :				
Département limitrophes du Val-de-Marne (75, 77, 91, 92, 93)	408	154	562	4,6%
Autre département	327	75	402	3,3%
TOTAL :	8836	3399	12235	100,00%

Statistiques (Suite)

2- ANALYSE DE LA SITUATION JURIDIQUE :				
THEME DE CONSULTATION :				
Droit civil :				
Droit de la famille	1850	244	2094	17%
Médiation familiale (information)	56	33	89	1%
Droit des personnes	453	76	529	4%
Autres domaines du droit civil et procédure civile	354	61	415	3%
Droit social :				
Droit du travail	1202	424	1626	13%
Droit de la sécurité sociale	36	44	80	0,6%
Droit des affaires :				
Droit commercial et des sociétés, droit bancaire et des assurances	181	122	303	2%
Droit de la consommation	502	342	844	7%
Surendettement	251	69	320	3%
Domaine pénal :				
Droit pénal et procédure pénale	344	216	560	4%
Aide aux victimes	312	237	549	4%
Autres domaines :				
Droit du logement	988	755	1743	14%
Conflit de voisinage	135	57	192	2%
Droit Administratif	266	87	353	3%
Droit des étrangers - nationalité	882	305	1187	9%
Discriminations	58	19	77	1%
Démarches et formalités	837	171	1008	8%
Autre domaine	485	93	578	5%
TOTAL :	9192	3355	12547	100,00%
REPONSE OU ORIENTATION :				
Information :				
Renseignements sur la structure	4452	0	4452	35%
Information juridique (ou conseil pour les avocats)	1858	2246	4104	32%
Orientation :				
Prise de rendez-vous	1065	6	1071	8%
Orientation directe vers intervenant	145	34	179	1%
Orientation vers services extérieurs (administratifs, judiciaires, sociaux, associatifs ...)	612	100	712	6%
Orientation vers un autre intervenant du PAD ou de la MID	88	63	151	1%
Orientation vers une autre structure d'accès au droit	105	5	110	1%
Autre réponse :				
Proposition de résolution amiable (conciliation - médiation)	114	123	237	2%
Renvoi vers une procédure judiciaire	41	24	65	1%
Activité rédactionnelle hors AJ	48	202	250	2%
Aide Juridictionnelle (remise de dossier, aide à sa constitution)	236	12	248	2%
Autre type de réponse	794	460	1254	10%
TOTAL :	9558	3275	12833	100,00%

Affiche : Forum Sénior

COLLOQUE SUCCESSIONS



**MENER À BIEN SA
SUCCESSION DANS
LES FAMILLES
RECOMPOSÉES**

**JEUDI 6 JUN 2019
14H/16H30**
.....

VENEZ POSEZ VOS QUESTIONS ET
ÉCHANGER AVEC DES NOTAIRES ET
UNE MÉDIATRICE FAMILIALE

TRANSMISSION DU PATRIMOINE
PROTECTION DES BIENS
PROTECTION DES PERSONNES

**GRAND
ORLY
SEINE
BIÈVRE**



**Maison
de Justice
et du Droit
Val de Bièvre**

Maison de Justice et du Droit du Val de Bièvre
65 rue Jean-Jaurès 94800 VILLEJUIF
La Maison de Justice et du Droit est un équipement de l'Établissement public territorial Grand-Orly Seine Bièvre.

Affiche : Journée Nationale d'Accès au Droit

Ministère
de la Justice

Journée nationale de l'accès au droit

24 MAI 2019



Connaître et exercer vos droits et devoirs

Portes ouvertes
9 h 30 > 16 h 30
sans interruption

situation difficile, besoin d'aide
pour connaître vos droits ?

Rencontres de professionnels pour vous orienter
notaires, médiatrice familiale, écrivain public, association
de consommateurs, juriste en droit du logement.

Accès libre aux mini conférences

Tout public : 10 h – 12 h 30 | Professionnels : 14 h – 16 h 30



#JNAD24Mai

Retrouvez-nous sur :
justice.gouv.fr

MAISON DE JUSTICE ET DU DROIT
65, rue Jean Jaurès – 94800 Villejuif
01 43 90 25 25

La Maison de Justice et du Droit de Villejuif est un équipement
de l'établissement public territorial Grand-Orly Seine Bièvre.

Affiche : journée Inter MJD

LES MAISON DE JUSTICE PORTES ESSONNE (91) MAISON DE JUSTICE VAL DE BIÈVRE (94)

organisent une journée de sensibilisation à destination des professionnels
du territoire du Grand-Orly Seine Bièvre sur le thème :



VIOLENCES INTRA-FAMILIALES :

et L'ENFANT dans tout ça ?

MARDI 19 NOVEMBRE 2019

DE 9H À 17H (DÉJEUNER LIBRE)

Espace Jean-Lurçat - Place du Maréchal Leclerc - 91260 Juvisy-sur-Orge

Lors de cette journée, nous aurons le plaisir d'accueillir
des professionnels spécialisés (sous réserve de disponibilités) :

- MEDIAVIPP91 (Association d'aide aux victimes Essonne)
- Enfance et partage (Association de protection et défense des enfants victimes de maltraitance)
- TEMPO 91 (Lieu de rencontre parents-enfants)
- TREMPLIN 94 (Association «référente violences» Val de Marne)
- APCE 94 (Association Pour le Couple et l'Enfant)
- Juge des enfants du tribunal de grande instance d'Evry,
- Des magistrats du parquet de Créteil et d'Evry
- La CRIP 91 (Cellule de Recueil des Informations Préoccupantes)
- Un avocat du barreau de Val de Marne.

Le nombre de place étant limité, merci de vous inscrire avant le 31 octobre
en cliquant sur le bouton ci-dessous :

INSCRIPTION

Maison de la Justice et du Droit
Portes Essonne
4 avenue François Mitterrand - 91200 Athis-Mons
Tél. : 01 69 57 82 80
Mél : mjd.athismons@grandorlyseinebievre.fr

Maison de la Justice et du Droit
Val de Bièvre
65 rue Jean Jaurès - 94 800 Villejuif
Tél.: 01 43 90 25 25
Mél : mjd.villejuif@grandorlyseinebievre.fr

GRAND
ORLY
SEINE
BIÈVRE

Établissement public territorial Grand-Orly Seine Bièvre
Bâtiment Askia - 11 avenue Henri Farman - BP 748 - 94 398 Orly Aérogare Cedex
Tél. : 01 78 18 22 22 - Mél : contact@grandorlyseinebievre.fr

Des équipements de l'Établissement public territorial Grand-Orly Seine Bièvre.